

# Conseil de la magistrature: le PS déterre la hache de guerre

**CONSTITUANTE** • Premier clash hier au moment d'examiner les contours du Conseil à créer. Un «Etat dans l'Etat», clame le PS qui quitte la salle.



Hier matin, après une heure et demie de débat sur la surveillance des autorités judiciaires, le premier clash de l'histoire de la jeune assemblée s'est produit: le groupe socialiste s'est levé comme un seul homme pour quitter la salle. Principal grief: cette fois, la majorité de la commission était allée trop loin!

Sentant que, pour l'essentiel, les thèses de celle-ci, relatives à la mise en place d'un Conseil de la magistrature, allaient être massivement adoptées (ci-dessous), les socialistes ont d'emblée sorti de leur chapeau une motion d'ordre demandant le renvoi des 23 thèses en question à la commission, avec «mandat en deux points»: s'assurer d'une élection démocratique dudit Conseil de la magistrature (par le Grand Conseil ou le peuple) et n'en faire qu'une autorité de surveillance, sans compétence électorale.

## PS fâché!

Pas de légitimité démocratique, encore moins de transparence, surpolitisation souterraine: le groupe PS est très fâché et l'a fait savoir lors d'un point de presse improvisé. En vidant les lieux, il a voulu donner un «signal politique fort» et montrer la limite à ne pas franchir, sans pour autant mettre en doute la légitimité de la Constituante. «La commission est allée si loin qu'il faut un débat public qui ne se limite pas au seul cercle des constituants», a dit Patrick Gruber. Pierre Aeby (Estavayer-le-Lac) parle même de « mascarade » démocratique au sein d'une « commission de juristes à qui l'on a laissé la bride sur le cou ». Alain Berset en veut aussi au président de la commission, Philippe Vallet, d'avoir envoyé la semaine passée un mail de 16 pages à tous les constituants dans lequel il couche ses considérations sur la question de la justice. « Je ne suis pas sorti de mon rôle de président », a dit Philippe Vallet à « La Liberté ». Qui s'étonne de voir une « simple discussion sur l'élection des juges » être à ce point politisée. JnG

Il s'agit là de «prérequis indispensables», a précisé le président du groupe socialiste, Alain Berset (Belfaux). «Nous avons avalé quelques couleuvres en grimaçant. Celle-là, elle ne passe pas.» Méchamment battus (88 à 27), les socialistes s'en sont donc allés. Mais quel péché mortel a pu commettre la commission présidée par le Bullois Philippe Vallet (dc)?

«Vous rendez-vous compte des pouvoirs que vous donnez au Conseil de la magistrature en le hissant au rang d'autorité d'élection?», demande Ambros Lüthi (s, Fribourg). Alain Berset dresse le tableau: un Conseil de la magistrature co-opté au sein d'un «conclave, une sorte de club judiciaire sans légitimité démocratique». Guido Müller (s, Guin) résume: «On élit les juges, on les surveille, on les punit. Et avec ça, les décisions sont irrévocables.»

La séparation des pouvoirs? Il y a erreur sur la marchandise, avertit Alain Berset: ce principe pose l'indépendance des pouvoirs entre eux, pas l'indépendance totale vis-à-vis du peuple. On va très loin dans l'«autoprotection» d'un système, dit M. Berset!

Dépolitiser la justice avec ce Conseil de la magistrature-là? «Mission impossible», avertit Pierre Aeby (s, Estavayer-le-Lac): «Chaque juge a son bagage socio-culturel». La leçon des «affaires» de la justice fribourgeoise n'aurait pas été retenue...

### ORDRE «INADMISSIBLE»

Les partisans de la commission se sont d'abord étonnés de la forme de l'assaut socialiste: Denis Boivin (r, Fribourg) y voit un ordre «inadmissible» donné à la commission pour parvenir à ses fins. Le sentiment de mépris à l'égard du travail abattu par la commission a aussi percé. Sur le fond, le désaccord paraît total: c'est justement parce qu'il sera



En signe de protestation, les socialistes ont quitté la salle du Grand Conseil.

VINCENT MURITHA

indépendant que le Conseil de la magistrature parviendra à une surveillance rigoureuse et dépolitisée de la justice, explique Jacques Repond (dc, Grolley). C'est une autre logique, constate Philippe Vallet.

Le système prévu, en mettant en avant la compétence des juges, est apte à dépolitiser la justice, expliquera Antoinette de Weck (r, Fribourg). La sélection des candidats-juges par le Conseil de la magistrature? Pour Jacques Repond, c'est un bon dosage: «Donner à l'impératif de légitimité démocratique un trop

grand poids ferait passer celui d'indépendance des juges au second plan.»

Les socialistes absents, c'est le groupe Citoyens qui tentera de corriger le tir, notamment dans l'examen de la composition du Conseil de la magistrature: au schéma proposé – «un autocontrôle entre copains juristes de l'Uni de Fribourg» dira Mélanie Maillard (Porsel) –, le groupe préfère confier la tâche à des experts de Fribourg et d'ailleurs. En vain: la commission l'emportera sur la plupart des thèses principales. JnG

## Les décisions prises... sans les socialistes

Les 89 constituants restants ont donc décidé, entre autres, ce qui suit:

- La création d'un Conseil de la magistrature (CM), autorité administrative indépendante chargée de la surveillance du pouvoir judiciaire. Ce conseil exercera directement la surveillance sur le Tribunal cantonal (TC) et le Tribunal administratif. Il pourra déléguer au TC la surveillance des juges de 1<sup>re</sup> instance (présidents de tribunal, juges d'instruction, juge de paix, etc.).

- Le Conseil de la magistrature sera aussi chargé de la nomination de ces autorités judiciaires de 1<sup>re</sup> instance (aujourd'hui élus par le Collège électoral, soit Conseil d'Etat et Tribunal cantonal réunis). Pour ce qui est des juges cantonaux (aujourd'hui élus par le Grand Conseil), les candidats à ces fonc-

tions seront sélectionnés par le Conseil de la magistrature sur la base de critères «objectifs et non politiques». Il reviendra au Grand Conseil de les élire, mais il ne pourra choisir que parmi les candidats retenus par le CM.

- Autorités judiciaires et Ministère publics seront élus pour une durée indéterminée (et non plus cinq ans). Mais ils pourront aussi être révoqués par le CM.

- Le Conseil de la magistrature se composera de sept membres issus chacun des institutions suivantes: Grand Conseil, Conseil d'Etat, TC unifié, Ordre des avocats fribourgeois, chaire de droit de l'Uni de Fribourg, Ministère public et juges de 1<sup>re</sup> instance. Chaque groupe représenté élira lui-même son représentant, et ce pour cinq ans. JnG



24 auxiliaires de santé ont reçu hier soir leur «papier» ALAIN WICHT

## Les auxiliaires de santé s'adaptent

**FORMATION CONTINUE** • La Croix-Rouge donne des cours d'aide et de soin à domicile pour les personnes déjà diplômées. 24 attestations ont été distribuées hier.

Donner aux auxiliaires de santé les outils dont elles ont besoin au quotidien. Tel est le but visé par les cours de formation continue donnés par la Croix-Rouge fribourgeoise et destinés tant au domaine de l'aide que des soins à domicile. «Les auxiliaires de santé sont formées, à la base, pour travailler dans une structure, accompagnées en permanence d'un professionnel de la santé et non pas seules», précise Françoise Guillaume, responsable du centre d'éducation à la santé. Or, pour les services à domicile, ces personnes se retrouvent isolées face à leurs patients.

Pour la première fois, vingt-quatre auxiliaires de santé dans le domaine de l'aide ou des soins à domicile – exclusivement des femmes entre 30 et 50 ans – ont reçu hier à Grangeneuve leur attestation de formation continue. Cet enseignement complémentaire devrait leur permettre de transposer leurs connaissances et leur savoir-faire dans un environnement différent. Elles ont participé à une partie pratique de vingt jours, précédée de 42 heures de théorie réparties en sept modules: éthique, collaboration, communication, santé et soins à domicile, soutien à la gestion du foyer, prise en charge globale et développement personnel.

«Cette formation complémentaire doit permettre de répondre aux nouvelles exigences de la loi

sur l'assurance-maladie concernant la formation des auxiliaires», remarque Mme Guillaume. Dans le souci du maintien à domicile des personnes plus entièrement autonomes, les auxiliaires doivent être capables d'assurer les soins de base, la sécurité et le soutien nécessaires. Mais elles doivent aussi connaître leurs limites, en sachant où demander de l'aide en cas d'urgence, tout en prenant part à une collaboration interdisciplinaire.

Du côté des soins à domicile, l'une des participantes relève, plus que la qualité des cours, les échanges professionnels auxquels ils ont donné lieu. «J'ai beaucoup apprécié les cours de communication, mais en ce qui concerne les techniques de soin, il s'agit surtout de rafraîchissement», remarque sa collègue. Alors qu'une participante fonctionnant comme aide familiale insiste sur l'adaptation de leur savoir aux nouvelles techniques: «Depuis notre formation de base, certaines techniques ont évolué et ces cours nous ont permis d'actualiser nos connaissances.»

Charles Dewarrat, directeur de la Croix-Rouge fribourgeoise, à qui incombait la tâche de remise des attestations, a insisté sur un point: «Cette formation commune à la fois pour les soins à domicile et l'aide familiale représente un pas vers la réunion, à terme, de ces deux professions.» SB

## Les vingt-quatre lauréates

Carole Auguet (Chapelle/Glâne), Gertrude Bianchi (Fribourg), Anne-Marie Chollet (Semsales), Claudine Codourey (Mossel), Marie-Josée Collaud (Villarimboud), Marie-Danielle Dunand (Pringy), Chantal Emonet (Tatroz-Remaufens), Geneviève Gantner (Bonfontaine), Yvette Klaus (Bulle), Josiane Leopold (Guin), Rose-Marie Schenewey (Belfaux), Marie-Josée Bard (Epagny), Anne-Marie Bize (Estavayer-le-Lac), Anne Collomb (Givisiez), Brigitte Ducrest (Fribourg), Marie-France Eggenschwiler (Forel/FR), Rita Giller (Lussy), Marie-Anne Monnard (Châtel-St-Denis), Denise Murith (Pringy), Anita Pharisa (Bulle), Lucie Rolle (Farvagny-le-Grand), Marie-Christine Rouiller (Rossens), Claudine Valloton (Givisiez), Eliane Wyss (Romont).

### EN BREF

#### Ouvrir l'uni sur la cité

**CANNABIS DÉBAT** • «Dépénaliser la consommation du cannabis, et après?», c'est le thème de la première rencontre des «Midis du social» qui aura lieu mardi 28 mai à 12h15, à la Kinderstube, rue de l'Hôpital 4, salle 1.103 à Fribourg. La Chaire francophone du département travail social et politiques sociales lance cette initiative visant à ouvrir davantage l'université sur la cité. Dès la rentrée d'octobre, annonce un communiqué de l'université, ces rencontres auront lieu tous les premiers mardis du mois. Les invités du jour sont Anne-Michèle Demierre, présidente de l'Association parents-jeunes-cannabis, Claude Diederlaurent, assistant social au Tremplin et Nicole Schmutz, juge à la Chambre pénale des mineurs. A raison de 10 minutes par personne, ils proposeront un point de vue sur le sujet. Un débat avec l'assemblée suivra. Les organisateurs ne veulent pas d'une conférence. But avoué: ouvrir une discussion pour construire une réflexion sur ces enjeux. CKy

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus chez Marc-Henry Soulet, professeur, chaire francophone, 026 300 77 80 ou tps@unifr.ch ou sur le site www.unifr.ch/travsoc.

## Coût total de la Constituante: 5,7 mio

**BUDGET** • Le budget 2003, approuvé hier, prévoit un montant de 1,6 million de francs.

Un peu plus de 1,6 million de francs; c'est le montant inscrit au projet de budget 2003 de la Constituante, soumis et approuvé hier par l'assemblée (94 oui, 0 non et 8 abstentions). Ce budget, qui sera transmis à la Direction des finances, a été calculé en fonction de la nouvelle planification des travaux, proposée par le groupe PDC et adoptée par la Constituante il y a un mois.

Rappelons que les PDC ont jugé préférable de soumettre en consultation un projet de Constitution plutôt que des thèses. Ce qui a l'avantage d'être plus clair, mais qui rallonge la durée des travaux et les coûts. Au nom du bureau, Dominique Viridis Yerly

(r, Marly) note cependant que cette nouvelle planification aura peu d'influence sur l'exercice 2003.

Le montant qui figure au budget de l'année prochaine est de 450 000 francs environ supérieur à ce qui était inscrit au budget prévisionnel (adopté le 31 janvier 2001). Cette différence s'explique par les nouveaux tarifs des indemnités de séances et de déplacements décidés par le Grand Conseil et qui, par analogie, s'appliquent à la Constituante (330 000 francs); par une séance plénière supplémentaire (27 000 francs); et par les traitements du personnel (92 000 francs). Pour ce dernier point, le

bureau relève: parmi ces 92 000 francs figurent 38 000 francs qui représentent un poste de secrétaire-juriste-huissier à 40%, «qui n'était pas prévu pour 2003, mais qui reste indispensable».

D'autres chiffres ont été présentés hier à l'assemblée. Il s'agit du coût total prévisible des travaux de la Constituante, depuis 2000 jusqu'en 2004. Le montant affiché est de 5,7 mio, soit 1,3 mio de plus que le «devis» de départ. Selon Dominique Viridis Yerly, cette différence s'explique par trois facteurs. Près de 930 000 francs d'abord sont dus au nouveau régime des indemnités de séances et de déplacements décidé par le Grand Conseil. On trouve

ensuite un montant de 120 000 francs correspondant à une sous-estimation (9%) des salaires ou des besoins en personnel.

### ILS S'ÉTAIENT TROMPÉS

Enfin, 220 000 francs sont dus à la nouvelle planification des travaux selon les calculs affinés par le secrétariat. A ce sujet, on relèvera que socialistes et PDC se sont singulièrement trompés lorsqu'il s'était agi, il y a un mois, de débattre de la question. Du côté socialiste, on avait estimé que la hausse budgétaire allait atteindre près de 400 000 francs. Les PDC, eux, avaient soutenu que la hausse ne devrait pas dépasser les 60 000 francs. KP